

Obligations de Garantie Contre la Corruption et le Respect des Obligations relatives aux Droits de l'Homme

1. Représentations, Garanties et Engagements

Dans le cadre de son exécution en vertu du présent Accord:

- 1.1 Le Fournisseur de Services Tiers et chacun de ses actionnaires, propriétaires, affiliés, dirigeants, administrateurs, employés et agents se conformeront aux lois et conventions anti-corruption de toutes les juridictions applicables, y compris les lois du pays en vertu duquel le présent Accord est réglementé et les pays où les performances des deux Parties en vertu de l'accord sont exécutées, la lois Australien du Criminal Code Amendment Act, la lois Américain, US Foreign Corrupt Practices Act et le lois Britannique, UK Bribery Act 2010 («le Lois Anti-Corruption Applicables»);
- 1.2 Ni Fournisseur de Services Tiers, ni aucun de ses actionnaires, propriétaires, affiliés, dirigeants, administrateurs, employés ou agents n'a autorisé, ni offrir une promesse ou donné ou autorisera, offrira, promettra ou donnera quelque chose de valeur aux personnes suivantes:
 - (a) Un « Fonctionnaire du Gouvernement » (toute personne employée ou agissant pour le compte d'un gouvernement, d'une entité contrôlée par le gouvernement, d'une organisation internationale publique, de tout parti politique ou candidat, de toute personne qui détient ou exerce les fonctions d'une nomination, poste créé par la coutume ou la convention; ou toute personne qui se présente comme l'intermédiaire autorisé d'un représentant du gouvernement) afin d'influencer l'action officielle.
 - (b) Toute personne (qu'elle soit ou non un fonctionnaire du gouvernement) pour influencer cette personne à agir en violation d'un devoir de bonne foi, d'impartialité ou de confiance (« agissant de manière inappropriée »), pour récompenser la personne pour avoir agi de manière inappropriée, ou dans des circonstances où le destinataire agirait incorrectement en recevant la chose de valeur; ou
 - (c) Toute personne sachant ou ayant des raisons de savoir que tout ou partie de l'argent ou autre chose de valeur sera offert, promis ou donné à un fonctionnaire du gouvernement afin d'influencer ou de récompenser une action officielle ou à toute personne d'influencer ou récompenser cette personne pour avoir mal agi.
- 1.3 Ni Fournisseur de Services Tiers ni aucun de ses propriétaires, actionnaires, affiliés, dirigeants, administrateurs, employés ou agents ne recevront ou n'accepteront aucun paiement, cadeau ou autre avantage qui viole les le Lois Anti-Corruption Applicables.
- 1.4 Le Fournisseur de Services Tiers n'a offert, donné ou autorisé et n'offrira, ne donnera ou n'autorisera aucun paiement de facilitation (c'est-à-dire un petit paiement à un représentant du gouvernement pour accélérer ou garantir l'exécution d'une action gouvernementale de routine; les exemples incluent les paiements pour accélérer délivrance de visas, licences ou permis légitimes pour d'autres services publics).
- 1.5 Ni Fournisseur de Services Tiers ni aucun de ses actionnaires, propriétaires ou sociétés affiliées ne sont directement ou indirectement détenus ou contrôlés, en tout ou en partie, par un gouvernement ou un représentant du gouvernement en mesure de prendre ou d'influencer une

action officielle pour ou contre Boart Longyear et aucun dirigeant, administrateur, employé, propriétaire ou actionnaire ne prévoit devenir un tel représentant du gouvernement. Si un propriétaire, un dirigeant, un administrateur, un employé ou un actionnaire devient un tel représentant du gouvernement pendant la durée de la présente entente, le Fournisseur de Services Tiers doit en aviser Boart Longyear sans délai.

- 1.6 Le Fournisseur de Services Tiers ne doit pas, sans l'autorisation écrite expresse de Boart Longyear, céder, sous-traiter ou autrement conclure un arrangement pour partager les frais ci-dessous avec un tiers et ne doit pas, sans l'autorisation écrite expresse de Boart Longyear, déléguer à un tiers, les prestations à effectuer en vertu des présentes.
- 1.7 Le Fournisseur de Services Tiers doit se conformer et prendre des mesures raisonnables pour garantir que tous les sous-traitants et fournisseurs engagés par le Fournisseur de Services Tiers pour aider avec les services que le Fournisseur de Services Tiers fournit à Boart Longyear respectent:
- (a) le Code de conduite professionnelle de Boart Longyear et les politiques respectives et les lois applicables référencées dans ce Code;
 - (b) les lois applicables concernant ou protégeant les Droits De l'Homme;
 - (c) Principes relatifs aux Droits De l'Homme; et
 - (d) la législation applicable sur l'esclavage moderne, y compris (le cas échéant) la lois Australien, Modern Slavery Act 2018 (Cth), la lois Britannique, U.K. Modern Slavery Act 2015, et toutes les autres lois qui criminalisent les actes d'esclavage moderne («Lois Applicables sur l'Esclavage Moderne»).
- 1.8 Le Fournisseur de Services Tiers prendra des mesures raisonnables pour évaluer et traiter les risques liés à l'esclavage moderne dans ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement.
- 1.9 Le Fournisseur de Services Tiers doit informer Boart Longyear de tout cas spécifique d'esclavage moderne identifié dans ses opérations ou sa chaîne d'approvisionnement.
- 1.10 Le Fournisseur de Services Tiers ne doit pas s'engager, fournir, soutenir ou financer des activités corrompues ou autres qui, directement ou indirectement, financent ou profitent des conflits armés ou contribuent à des violations des droits de l'homme, y compris, mais sans s'y limiter, l'esclavage moderne.
- 1.11 Le Fournisseur De Services Tiers doit conserver et tenir à jour des livres et registres financiers précis et raisonnablement détaillés en rapport avec les services à effectuer et les paiements à effectuer en vertu du présent accord. Sur demande, Boart Longyear aura le droit de vérifier et d'examiner les livres et registres financiers pertinents pour tester la conformité au présent accord et aux représentation, garanties et engagements qui y sont contenus. Le Fournisseur De Services Tiers fournira toutes les informations et l'assistance raisonnablement requises par la Société dans le cadre d'un tel audit, y compris l'accès à son personnel clé.

2. Violation et Dispositions de Recours:

- 2.1 Nonobstant la clause ci-dessus, dans le cas où Boart Longyear a des raisons de croire qu'une violation de l'une des déclarations, garanties ou engagements dans les clauses précédentes du présent Accord concernant la conformité avec les lois anti-corruption applicables, les lois applicables sur l'esclavage moderne, L'esclavage moderne, les droits de l'homme et les principes

des droits de l'homme ont eu lieu ou sont imminents, Boart Longyear peut refuser d'exécuter d'autres services en vertu du présent accord jusqu'à ce qu'il ait reçu la confirmation à sa satisfaction qu'aucune violation ne s'est produite ou n'est susceptible de se produire.

- 2.2 Nonobstant la clause 2.1 ci-dessus, Boart Longyear peut résilier le présent Accord immédiatement si elle conclut, à son seul avis, (i) que le Fournisseur De Services Tiers a violé toute représentation, garantie ou engagement en vertu du présent Accord concernant la conformité avec les - Lois Contre la Corruption, Lois Applicables sur L'esclavage Moderne, Esclavage Moderne, Principes Des Droits De L'homme, Lois Applicables Sur L'esclavage Moderne, Esclavage Moderne, Droits De L'homme Et Principes Des Droits De L'homme; ou (ii) qu'une telle violation est susceptible de se produire à moins que l'Accord ne soit résilié.
- 2.3 En cas de violation de l'une des représentation, garanties ou engagements du présent Accord concernant la conformité aux Lois Anti-Corruption Applicables, aux Lois Applicables Sur L'esclavage Moderne, à L'esclavage Moderne, aux Droits de L'homme et aux Principes des Droits de L'homme, toute réclamation pour exécution de services par Boart Longyear sera nul dans la mesure permise par la loi et le Fournisseur De Services Tiers indemniser et tiendra Boart Longyear indemne de toute réclamation, perte ou dommage résultant de ou lié à une telle violation.

3. Définitions

Droits de l'Homme signifie (mais sans s'y limiter) ces droits:

- (a) tel que défini par la Déclaration Universelle des Droits De l'Homme;
- (b) tel que défini par le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques; et
- (c) tel que défini par le Pacte international relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels.

Les Principes des Droits de l'Homme comprennent, sans s'y limiter:

- (a) les Principes directeurs des Nations Unies (ONU) relatifs aux Entreprises et aux Droits de L'homme;
- (b) les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies,
- (c) les Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de L'homme; et
- (d) la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones.

L'Esclavage Moderne signifie (mais n'est pas limité à):

- (a) une infraction à la section 270 ou 271 du Code Criminel contenue dans le Code Criminel De 1995 (Cth), que ce code soit ou non applicable au Fournisseur de Services Tiers en droit, y compris la traite des personnes, l'esclavage, servitude; travail forcé; mariage forcé; servitude pour dettes; recrutement trompeur pour le travail; et
- (b) les pires formes de travail des enfants telles que définies à l'article 3 de la Convention (n ° 182) de l'OIT concernant L'interdiction Des Pires Formes De Travail Des Enfants Et L'action Immédiate En Vue De Leur Élimination, faite à Genève le 17 Juin 1999 ([2007] ATS 38)

En date du 20__

Signé pour et au nom du Fournisseur

Signé pour et au nom de Boart Longyear

.....

(signe)

.....

Nom et Titre

.....

(signe)

.....

Nom et Titre